



DOSSIER DE PRESSE

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropleTPM.fr
f i t @metropleTPM

Présentation du projet Urbain et paysager « de Mayol à Pipady »

Le lundi 25 février à 11h – Hôtel de la Métropole TPM



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agiudici@metropletpm.fr

Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var

Moins d'un an après le premier Comité de Pilotage, qui s'est tenu le 14 mars 2018, les partenaires du projet « de Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la rade » se réunissent pour la troisième fois ce lundi 25 février 2019, pour lancer l'Etude de conception urbaine et paysagère, qui dessinera le nouveau visage de ce périmètre de 44 hectares sur terre et en mer autour du futur quai de croisières.

14 mars 2018 : premier COPIL

- Création du Comité de pilotage avec toutes les parties ;
- Choix du périmètre du projet ;
- Choix de la méthode de travail en partenariat en particulier avec les services du Ministère des Armées.

18 octobre 2018 : deuxième COPIL

- Décision de démolir le mur d'enceinte nord de l'Arsenal du Mourillon ;
- Choix du tracé de la clôture reconstituée ;
- Choix des matériaux de la clôture reconstituée ;
- Décision du financement par TPM ;
- Décision de gérer le terrain rendu au civil au travers d'une Autorisation d'occupation temporaire confiée par le Ministère des Armées à la Métropole TPM dans l'attente des résultats du concours.
- Proposition de cadre pour l'appel à projet

2

20 février 2019 : troisième COPIL

Sous la présidence de Monsieur Hubert Falco, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, avec les représentants des membres du Comité de Pilotage, composé de :

- Le Ministère de la Défense,
- La Préfecture du Var,
- La Préfecture Maritime,
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Département du Var,
- La Métropole TPM,
- La Ville de Toulon,
- La Ville de La Seyne-sur-Mer,
- La Ville de Saint-Mandrier-sur-Mer
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.



Lancement de l'étude de conception urbaine et paysagère

Les enjeux

1. Préserver la **primauté des intérêts stratégiques des Armées** ;
2. Poursuivre le développement de la Métropole TPM en développant la **filrière touristique et de la croisière** ;
3. Améliorer la **qualité de vie des toulonnais et des habitants de la Métropole TPM** et du Var en développant les emplois touristiques et en améliorant le cadre de vie ;
4. Accroître la part des **espaces civils** donnant accès à la Rade de Toulon ;
5. Relier le **centre historique de Toulon au quartier du Mourillon** en ajoutant plusieurs étapes clefs sur le parcours entre ces deux quartiers ;
6. Développer les **services** porteurs d'identité forte ainsi que les services de proximité ;
7. Prendre en considération les **évolutions environnementales** y compris l'évolution du niveau de la mer et l'augmentation de la température ;
8. Proposer des **innovations** environnementales et prendre en compte les cibles du quartier durable méditerranéen ;
9. Innover en matière de **mobilités, de connectivité et d'énergies**,
10. **Améliorer et sécuriser les flux** d'entrée et de sortie des passagers du trafic ferry et croisière.

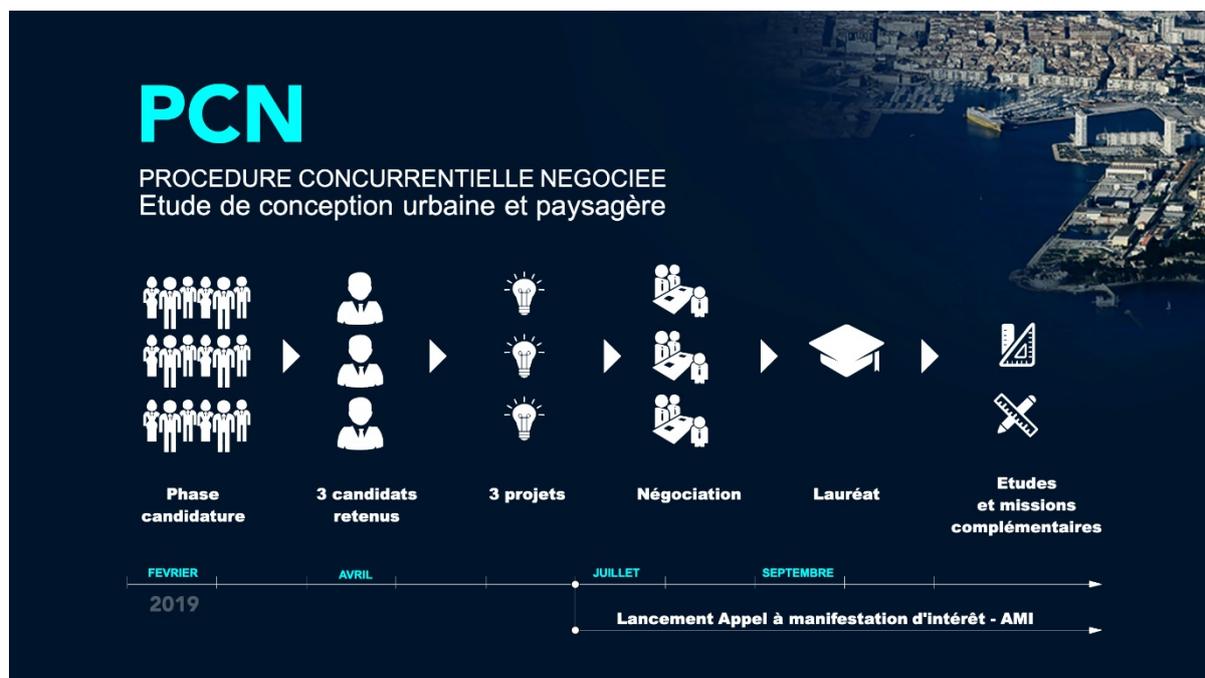
3



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agjudici@metropoletpm.fr

La procédure

Au terme de plusieurs mois de travail en groupes et Comités Techniques, les partenaires du projet ont décidé de lancer une **Procédure Concurrentielle avec Négociation (PCN)** associée à un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** : une formule juridique et opérationnelle qui permet d'une part de dessiner l'urbanisme et le paysage des 44 hectares et d'autre part de préparer la cession de certains lots dont les 3 hectares du site.



4

Calendrier

- **25 février 2019** : COPIL de lancement de la Procédure concurrentielle négociée
Mise en compétition de 3 candidats qui seront choisis parmi ceux qui auront répondu à la consultation lancée après ce COPIL
- **Avril 2019** : choix des 3 candidats
- **Juin 2019** : Lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt afin de faire émerger des investisseurs capables de construire sur les lots de terrains qui seront cédés tout en respectant le schéma général de l'étude de conception urbaine et paysagère.
- **Fin juillet 2019** : réponse des 3 candidats
- **Septembre 2019** : choix du lauréat et poursuite de sa mission

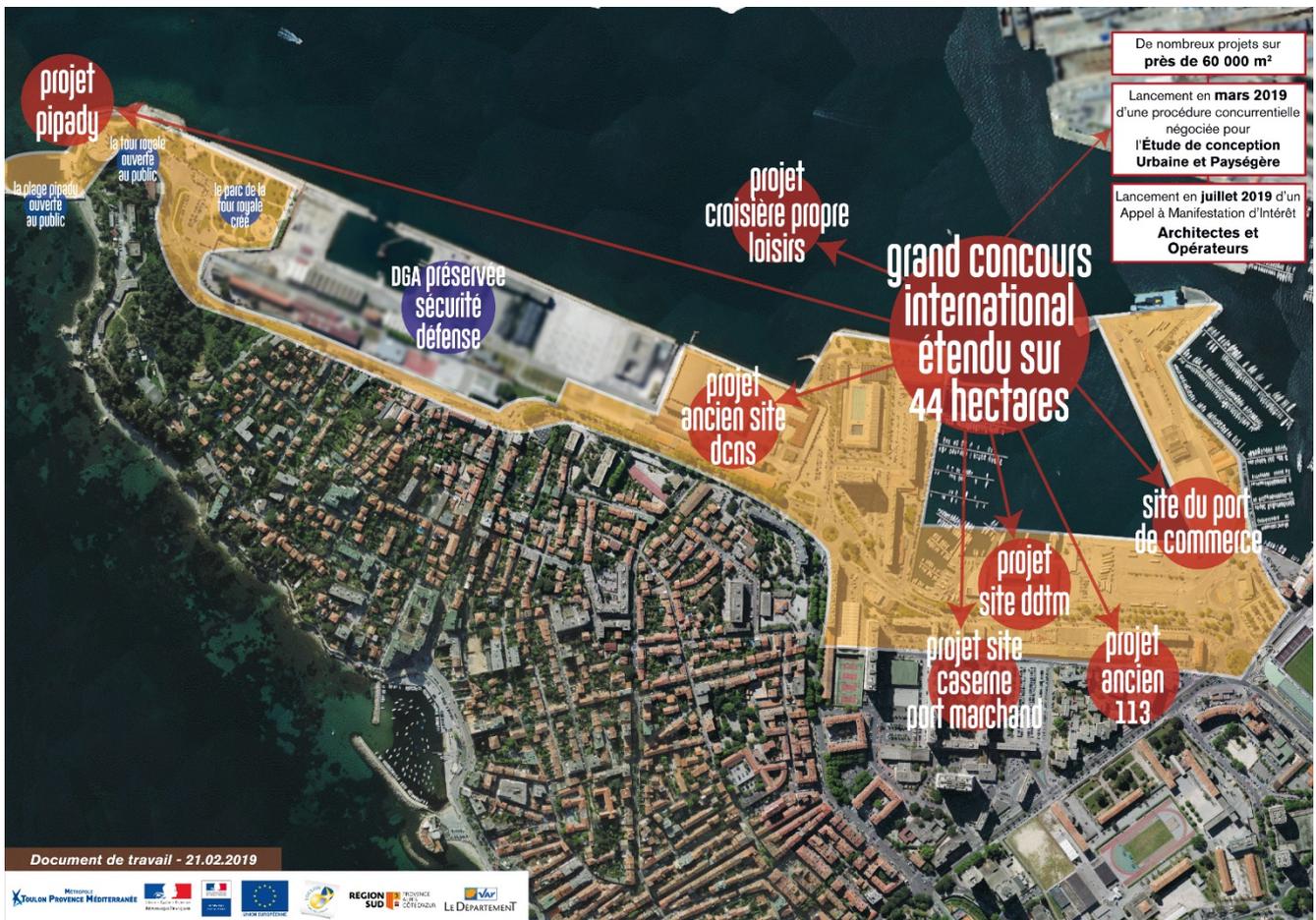


Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agiudici@metropoletpm.fr

Quelques principes et projets forts

- Une diversité et une nouvelle **dynamique architecturale pour le devenir de la Rade**;
- De grands projets sur **44 hectares** constitués autour des 3,5 hectares de l'ancien **site DCNS** et du **nouveau quai croisière** ;
- **Identité – Attractivité et Qualité** sont les principes guides du futur projet ;
- **Innovation environnementale** ;
- Recherche de **solutions énergétiques innovantes** ;
- Mobilité ;
- Initiatives de programmes laissés aux candidats ;
- Le quai croisière propre, sa gare maritime et sa station d'énergie constituent des équipements phares du projet ;
- Projet de **Cité de l'innovation** qui permettrait de déplacer et d'agrandir le Musée de la Marine;
- Projet d'une **nouvelle station de bateau-bus** ;

5



Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agjudici@metropoletpm.fr

